L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 16 JUILLET 1872. 45me Année—Vol. XLV.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS

MARDI MATIN, 16 [illegible]

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

[illegible]thies, Andler & Co., à leur salle d'encan, 36 de la rue de la Vieille-Levée — Bottes et Brodequins.

Hoffman, Marks & Co., à leur salle d'encan, [illegible] de la rue de Chartres — Chaussures; [illegible]saison.

[illegible] Vaiston, sur la levée, au pied de la rue [illegible] Fpauls.

[illegible] Feriet, rue des Remparts entre Toulouse et St-Louis—Un lot de meubles.

[illegible] Walton, à 3 heures P. M., à la résidence [illegible] Castéra, rue de l'Esplanade—Vente [illegible] d'une bibliothèque.

[illegible] M. Montgomery, à sa salle d'encan, 97 rue [illegible]—Vente régulière de meubles.

[illegible] Chaussures à l'encan — Aujourd'hui mardi [illegible] MM. Voorhies, Andler & Co. vendront [illegible] leur salle d'encan de la rue de la [illegible] No 36, à 10 heures du matin, 450 [illegible] de souliers et brodequins, comprenant [illegible] assortiment général et bien choisi dans [illegible] des fabriques du Nord. La vente se [illegible] sans réserve pour clore une consi[gnation].

Revue des Journaux.

[illegible] transformations du brigandage [illegible] à notre confrère du *Picayune* [illegible] d'un de ces articles philosophiques [illegible] artistiques dont il a le secret. Con[illegible] Dracon, Solon ont vainement cher[ché] [illegible] protéger la société contre cette bran[che] [illegible] industrie dont Mercure était le pa[tron]. [illegible] Moïse a lancé contre elle les dix [commandements], et, plus récemment, sur [illegible] on a donné au juge Lynch [des pou]voirs très étendus pour purger la [société des] coquins.

[Le] brigandage a revêtu des formes [différentes] suivant les époques. Jadis les [illegible] s'embusquaient près d'une [illegible] détroussaient ou mettaient à ran[çon les] voyageurs. Aujourd'hui, en s'em[parant] d'une législature, au pa[illegible] greenbacks à la main et on force, [par un] argument irrésistible, les légis[lateurs] à voter des lois dont l'effet est de [faire passer] quelques millions des caisses [publiques dans les] poches des contribuables [illegible] des heureux gredins qui ont [illegible].

[Ce brig]andage sous cette forme est de[venu] [illegible] et, que font les membres de [la con]frérie quand on cherche un re[mède au] mal dont ils sont la cause? "Eh [bien], notre confrère du *Picayune* fai[t allu]sion à l'article d'un journal qui [illegible] avoir trouvé le remède à tous nos [maux dans] la convention d'août, ils of[frent de] céder à la guérison, mais à la con[dition] que l'obstruction créée par eux [dans le] système du patient sera main[tenue].

[illegible] continue à faire tous ses ef[forts pour] attirer les démocrates et les ré[publicains] dans le cloaque warmothiste, [au]quel grouillent les monopoles, [illegible] les exactions mal voilées par [illegible] libérales dont on a saupoudré les [illegible] du carpet-baggisme. Il [illegible] en vérité, ce journal, d'appeler [illegible] les "hommes qui veulent [illegible] dans le dernier fossé" (the last [ditch]). Il leur adresse toutes les sup[plications] imaginables pour les attirer [dans le parti] libéral. Il remplace son [illegible] habituel par du miel de mauvais[e qualité pour] attirer les mouches démocrati[ques] [illegible] la toile d'araignée si bien tendue [illegible]. Tout cela, en vain. Le [illegible] perdra ses douceurs comme il y a [illegible].

[illegible] le *Times* trouve l'adresse [illegible] admirable et il la recom[mande] à l'appréciation des citoyens des [illegible] gens que le *Times* croit assez [illegible] et assez naïfs pour accepter ses [illegible] comme paroles d'évangile. "Nous, [illegible] dit-il, est maintenant concentrée [dans les] paroisses des campagnes." Il [illegible] les gens de la ville ne veulent [pas se laisser] convaincre. Ils ont été aux [illegible] pour apprécier les faits et [illegible] gouvernants et l'appui que [illegible] le *Times* en maintes cir[constances].

[illegible] adresse, au nom du parti [démocrate] à la démocratie. En fait [illegible] le *Republican* n'a jamais repré[senté que] cette petite clique de gros budge[tiers] [illegible] serait faire à l'organe officiel [illegible] de discuter sérieuse[ment les] attaques contre les démocrates [illegible]. Le fait que le *Républi[can*] [illegible] parti libéral suffit pour [illegible] ce parti aux yeux de ceux [illegible] réalisation des réformes. [illegible] *Républican* rentre dans son [rôle] de campagne. Il fait en[tre] et Greeley un parallèle tout à [l'avantage] de Grant. Le champ est vaste [illegible] beaucoup à dire contre les deux [illegible] dans le passé. Mais, pour l'a[illegible] est certain que Grant se croira [obligé] de servir le parti radical, tandis [que Greeley] est engagé à servir le pays. [illegible] journal reproduit des extraits [illegible] du 23 avril et du 1er mai 1861, [illegible] contre les *rebelles*. Si Greeley ne [illegible] écrits, dit-il, il les a inspirés ou [illegible] et il en est responsable. Qu'im[porte] pendra-t-on, puisqu'il est conve[rti] [illegible] le passé.

Le "Sun" et Greeley.

[Nous li]sons dans le *Sun* de New-York, [illegible]:

[illegible] a longuement et vivement [illegible] la nomination de Greeley à Bal[timore], mais s'étant aperçu que l'événe[ment était] inévitable, il a pris, hier, la [illegible] suivante, qui est celle d'un jour[nal] [illegible]:

[illegible], dit-il, nous serons forcés d'an[noncer que] Greeley et Brown comme candi[dats dé]mocrates. Bien que nous en eus[sions] aimé d'autres, nous n'hési[tons pas à] déclarer que *nous les croyons pré[férables] sous tous les rapports, aux candidats [de] Philadelphie, par la bande corrom[pue des] accapareurs de places.*

[illegible], ajoute le *Sun*, un langage qui [est] à fois sage et courageux. Quelles [que soie]nt les objections qu'on puisse [faire] contre Greeley et Brown, il ne [peut] exister de doute quant à [leur su]périorité sur Grant et Wilson; ils [leur sont] infiniment supérieurs. On ne [peut] en outre, douter que leur élec[tion ne] laisse autant de bien au pays que [illegible] adversaires lui feraient de [mal].

[CHEMI]N DE FER DU TEXAS ET DE LA [LOUIS]IANE MORGAN. — Le travail [pour changer] la largeur de la voie de cette [ligne est] commencé, aucun fret n'y sera [reçu pour le] moment, mais le transport [des malles] et des passagers ne souffrira [aucune in]terruption. Le transport du fret [reprendra] dans quelques jours, à propos [de quoi] notice sera donnée. Le travail [en] question a pour but de met[tre la voie] de l'ancien chemin des Opelou[sas en] harmonie avec les largeurs de voie [de la plu]part des chemins de [fer américains] et pour la grande ligne du [Pacifique] par le Texas.

[Les r]humes ne disparaissent pas [pendant les] fortes chaleurs, tant s'en faut : ils [illegible] au contraire à cause des [illegible] dont il est si difficile de se [garantir. Le] BAUME AUX NAVETS INDIENS [est un remède] qu'on ne l'oublie pas, est un [remède] souverain contre toutes les inflam[mations] de la muqueuse de l'estomac et de [illegible] Qu'on en prenne au premier [illegible] du mal. En vente chez le pré[parateur] P. Laplace, 23 et 25, Champs [illegible] dans les principales pharmacies.

[illegible] HOPKINS. — Ce bateau, comman[dé par le] capitaine Aucoin, reprend son [service] régulier aujourd'hui, mardi. Il [illegible] son mouillage à 10 heures du ma[tin] [illegible] Thibodaux et tous les points in[termédiaires] de la côte et du Bayou La[fourche] [illegible] il débarquera fret et passagers. [Le] Hopkins est un bon bateau et le [capitaine] Aucoin est renommé pour sa [longue ex]périence de la navigation du [bayou].

[MAIS]ONS. — La maison E. K. Converse [illegible] des Magasins, No 84, a toujours [illegible] et à vendre des provisions de [illegible] entr'autres du Mess porc, du [illegible] des jambons fourrés et de la graisse [illegible] choix.

[La] machine "Domestic" est la reine des [machines] à coudre, à points de chaînette, [illegible] se vend au No 105, de la rue du Canal.

[YEAST POWDER] (Poudre-Levain) de [John S.] Dunham, n'a pas d'égal sous le [rapport] de la pureté et de la force. [illegible] levain et vous n'en emploierez [pas d']autre.

[illegible] On ne peut songer à acheter une [machine] à coudre, sans faire un examen [attentif] de la machine "Domestic," 105 [rue] du Canal, chez M. S. Hedrick.

QUARTIER-GÉNÉRAL DU COMITÉ CENTRAL DÉMOCRATIQUE DE L'ETAT.

15 juillet 1872.

Dans l'adresse au peuple de la Louisiane, publiée par le Comité central d'Etat du parti libéral, nous remarquons les phrases suivantes:

"Malgré ces faits avérés, le parti démocrate, réduit à une organisation qui ne compte qu'un minimum de votants, persiste à maintenir un semblant d'organisation indépendante, et le comité démocratique ainsi privé du caractère représentatif a fait une liste de candidats pour l'Etat [illegible] d'électeurs présidentiels.

"[Pas] un homme sensé ne peut croire qu'ils aient la plus petite chance d'être élus ou les autres de ces candidats; et le peuple ne peut que conclure de là qu'ils soutiennent leurs candidats d'Etat dans le seul but de favoriser les candidats nommés à Baton Rouge et leur liste électorale, et de faire échouer la candidature de Greeley et de Brown, adoptée par leur propre Convention nationale. Nous les en accusons ouvertement, parce que nous n'avons pas le droit de présumer qu'ils sont trop aveugles pour ne pas voir les choses telles qu'elles sont, ou trop simples pour ne pas prévoir les conséquences inévitables de leurs actes.

"Il convient que tout le pays, aussi bien que le peuple de cet Etat, sachent que le parti démocrate en proposant, tout en prétendant accepter la décision de la Convention de Baltimore, est en réalité hostile aux candidats présidentiels du parti républicain libéral; et que tout en présentant une liste électorale avec le nom de Greeley en tête, il essaie de donner le vote de l'Etat à Grant.

"Que cette détermination soit prise, par suite d'un marché conclu l'hiver dernier, entre les équipes du parti de la Douane et du parti démocrate, ou qu'elle soit le résultat d'un marché encore plus récent et plus secret, pour s'emparer du contrôle des emplois de l'Etat et du patronage local; ou bien qu'elle soit dictée simplement par une obstination déraisonnable, qui préfère tout perdre que d'obtenir le succès au prix de la conciliation et de quelques concessions — le peuple décidera lui-même selon son appréciation de la chose."

Nous ne supposons pas un instant que les accusations véhémentes et vides de sens puissent faire le moindre tort soit à notre liste d'Etat, soit à notre cause telle qu'elle est devant le peuple, mais de crainte qu'elles ne puissent induire en erreur un seul honnête homme, nous déclarons ici, qu'elles sont fausses en tout point, et qu'elles constituent un libelle plein de malice et de fiel dirigé contre une grande portion de la population de la Louisiane.

Par ordre du Comité Central Démocratique de l'Etat.

EMILE LA SÈRE, Président.

Nous approuvons la mesure prise par le Comité Central.

JOHN MC ENERY,
B. F. JONAS.

INFORMATION IMPORTANTE POUR LES FABRICANTS DE CIGARES. — Le département du Trésor a émis des règlements révisés concernant la taxe sur le tabac, tabac à priser et cigares, suivant l'acte du 6 juin. Comme beaucoup de nos lecteurs de la ville sont engagés dans la fabrication des cigares, nous copions ce qui suit pour leur bénéfice :

En vertu de l'autorité donnée au commissaire du Revenu de l'Intérieur par la section 60, il prescrit que les marchands en détail de tabac en feuilles, dont les ventes annuelles excèdent $1,000 (adressèrent) à partir du 10 ou avant le 10 de janvier et de juillet de chaque année, aux assistants assesseurs de leurs districts respectifs, un retour du montant de leurs ventes au dessus de $1,000 annuellement, le premier retour sous les clauses de l'acte du 6 juin 1872, le 10 janvier ou avant le 10 janvier 1873, et la taxe sur l'excédant de $1,000 sera assessée par l'assesseur et payée semi-annuellement dans les mois de janvier et de juillet de chaque année, de la même manière que les autres taxes sont assessées et payées.

Tout fabricant de cigares voulant profiter du privilège que la loi autorise, de substituer aux boîtes de bois maintenant en usage pour contenir les cigares, des contenants faits d'autres matériaux, il soumettra au commissaire du Revenu de l'Intérieur des modèles de ces boîtes nouvelles pour qu'il les approuve, et si ces modèles sont de nature à permettre les marques, les étiquettes, etc., et si les timbres peuvent y être convenablement appliqués et attachés d'une manière permanente, un ordre sera émis pour en autoriser l'usage.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

En cette saison, le Jour du Seigneur est aussi celui des pique-niques.

Dimanche dernier, la température a eu, pour les amateurs de ce genre de divertissement, toutes les complaisances du monde. La soirée a été des plus agréables; une légère brise avait rafraîchi l'atmosphère, et les personnes qui sont allées aux champs pour chercher les zéphyrs ont eu l'heureuse fortune de les y rencontrer.

Le nombre des amateurs a été grand, aux quatre ou cinq fêtes champêtres données aux Fair Grounds, au Parc Delachaise, aux Casernes, etc.

C'est que notre population est d'un caractère naturellement gai; elle a besoin d'expansion; elle aime le mouvement, les distractions, le plaisir. Et vraiment elle a en bien le droit! Pour six jours de labeur, sous un climat qui double la fatigue du travail, une soirée de délassement, de liberté, n'est pas de trop. On respire, sans contrainte et à pleins poumons, un air saturé des émanations vivifiantes de la nature, plus oxygéné que celui de la ville: et, pour quelques heures, la gaîté fait trêve aux soucis de l'existence.

C'est la santé du corps et celle de l'esprit.

Les puritains qui rêvent l'observance du dimanche, et veulent nous imposer ces lois rigides qui dans certaines villes du Nord ramènent périodiquement, cinquante-deux fois par an, une journée maussade et triste à périr d'ennui, ces braves gens qui ont déjà tenté de nous jeter sur la tête cette calotte de plomb, auront fort à faire pour nous courber sous le joug de leur hypocrite morale.

Imaginez-vous ce que serait la Nouvelle-Orléans, si ces bonshommes parvenaient à leurs fins? Plus de pique-niques, ni de fêtes champêtres. Plus de processions, enseignes au vent, traversant les rues au son des fanfares joyeuses.

Plus de rire, de gaîté, de mouvement!

Tout serait mort : les longues voies ferrées, où les *cars*, pressés, se suivent à la file; les avenues, les *shell-roads*, sur lesquels roulent les *buggies* légers, et qui retentissent sous les fers des trotteurs rapides.

Aux Fair Grounds solitaires, les grands chênes inclineraient mélancoliquement vers le sol leurs branches chargées de *barbe espagnole*.

Chacun resterait, claquemuré, chez soi, devant l'ennui bout à l'âme.

Partout serait la tristesse, une tristesse morne et lugubre!

Et pendant ce temps-là, gageons que les pieux personnages auxquels nous serions redevables d'une si grande amélioration dans nos mœurs, seraient tranquillement et gravement chez eux, jalousies et stores baissés, en tête à tête avec quelque dive bouteille.

Car tous ces grands dehors de puritanisme couvrent, d'ordinaire, une tartuferie de bel et bon aloi.

Nous n'avons pas à envier aux villes du Nord leurs maussades journées du Dimanche, sous ou y maintient en vigueur certaines coutumes, sur lesquelles il ne serait pas mal que nos citadins prissent modèle.

A Boston, par exemple, il est interdit de cracher dans les rues. La mesure est un peu sévère — car il y a assurément des cas d'urgence. Mais nous ne verrions pas de mauvais œil que l'on qualifiât de délit le fait de jeter sur nos trottoirs, des peaux de banane. Chaque mortel trouve sur ses pas assez d'occasions de se casser le cou, pour qu'il soit parfaitement inutile d'en augmenter le nombre.

Quelques lignes plus haut nous écrivions ce mot pique-nique.

Avouons-le en toute sincérité, nous l'avons écrit cinq cents fois, sans nous rendre exactement compte de ce qu'il signifie littéralement. Et cela est impardonnable, quand on a sous la main un Bescherelle. Aussi par un remord de conscience, nous avons donc consulté le Dictionnaire national.

Pique-nique a deux étymologies. C'est peut-être une de trop!

L'une est anglaise: *pick*, choisir; *nick*, instant précis: choix judicieux où tout se rencontre bien.

Voilà qui est plus clair.

L'autre est française: *piquer* et *nique*, ancienne petite monnaie; repas où chacun *pique* au plat, pour sa *nique*, pour son argent.

Ceci est plus satisfaisant :

La *nique*, dans son temps, pouvait bien valoir deux sous. S'il n'y avait que cela à piquer dans les pique-niques modernes, il est probable que la foule s'y porterait avec moins d'enthousiasme.

En fait de *pique-nique*, il y a eu samedi soir un *pique-nique en règle*, dans l'Eglise Africaine de la rue Moralès. Les pieux coréligionnaires se sont livrés à un exercice qui ne fait partie de ceux d'aucun culte, et est absolument hors de saison; car il faut bien convenir que Juillet n'est pas le mois des *dépôts*. Bref, la majesté du lieu saint a été violée, et le sang a arrosé les dalles sur lesquelles les fidèles ont coutume de venir prier le Dieu des Méthodistes.

La police a dû s'interposer pour rétablir l'ordre, et elle a arrêté les délinquants, selon sa méthode, et en a conduit trois, James Johnson, John Baptiste et Alcée Anderson, au poste des Champs-Elysées. Le quatrième, Dennis Kennedy, était si grièvement blessé qu'il a fallu le transporter à sa résidence, 107, rue des Français.

La chronique de la ville n'offre guère d'intérêt, aujourd'hui. Les faits sont rares.

Heureux les peuples qui n'ont pas d'histoire! Heureuses les villes qui n'ont pas de chronique!

Pas de chronique, c'est-à-dire ni incendies, ni assassinats, ni accidents, ni procès, ni vols, ni coups de couteau.

Mais tout le bien que nous souhaitons à la Nouvelle-Orléans, ne fera pas qu'elle ne fournisse, quotidiennement, aux reporters des journaux un contingent de menus faits.

Voici le rapport de dimanche et de lundi :

Une enfant, de dix ans, Mary O'Mealy, a été renversée par une charrette de laitier, au coin de la rue Terpsichore. Le coupable sans s'inquiéter du sort de l'enfant, a poussé son cheval et a été bientôt hors d'atteinte. A l'imprudence, il a ajouté l'inhumanité.

—Un jeune garçon de 8 ans, Albert Webber, dont les parents demeurent rue Baronne, entre Poydras et Perdido, s'est noyé dans le lac Pontchartrain, près de l'établissement des bains pour dames.

—Tentative de vol chez W. W. Sievers, grocer, rue du Camp, 239. L'arrivée subite d'un policeman a empêché les bandits de mettre à exécution leur profit.

—Vol chez M. Peters, 216, rue St-Joseph. —$25.

—Un jeune garçon de 9 ans, Jacob Joquillaud, est tombé d'un figuier, rue Harmony, et s'est cassé le bras. Avis à beaucoup de jeunes amateurs.

—Vol considérable au préjudice de M. John Goldbery, rue de Chartres 120. — 119 yardes soies noires — 25 yardes soieries à rayures — 38 yardes soieries du Japon. — 34 yardes alpaca noir — deux châles noirs au crochet et plusieurs pièces de linge de corps. — On présume que l'auteur du vol est un nommé Jules Picard, âgé de 27 ans.

Notre confrère de la *Renaissance Louisianaise*, M. Emile Lefranc, vient de trouver la solution d'un problème qu'il poursuivait, depuis longtemps, avec une rare énergie. Il est l'inventeur d'une machine à décortiquer le ramié. Mais cette machine n'avait encore pu fonctionner que sur une petite échelle; en d'autres termes, le principe n'avait pu être appliqué qu'à des machines d'une dimension réduite. Aujourd'hui les difficultés sont vaincues, et le problème de la décortication du ramié est résolu. La machine Lefranc pourra également décortiquer le *Jute*, plante textile qui sert à faire le bagging.

La *Renaissance louisianaise* a publié, hier, sur ces intéressantes questions, un article dont nous extrayons les passages suivants:

"Malgré un travail ardu et incessant toute la semaine, ce n'est qu'hier, que s'est prononcé la réussite finale de la machine à décortiquer le Ramié en grande production. On avait bien réussi à nettoyer la plante parfaitement tant que la machine n'avait mue que par manivelle; mais dès qu'un pouvoir plus actif a été appliqué pour obtenir une grande production, des difficultés nouvelles ont arrêté l'opération. Il a fallu se livrer à la recherche de combinaisons nouvelles.

La machine est désormais établie sur des bases et des principes solides et faciles. Elle est simple, maniable et d'une belle production avec la force et la vitesse nécessaires.

Nous avions espéré qu'avec un pouvoir libre, nous obtiendrions un rendement satisfaisant, mais l'expérience a prouvé que le moteur doit être d'au moins quatre chevaux pour produire 350 livres par jour. Un pouvoir en conséquence devra donc être appliqué pour fonctionner dans les conditions normales. C'est ce qui va être fait de suite. Alors la machine fonctionnera en public et on saura au juste le rendement de la plante.

Ainsi que nous l'avons dit la Jute est une plante textile qui fournit la matière première de l'emballage dit *Bagging*. D'après ce que nous savons, on en peut tirer parti avec un meilleur emploi, la partie fine de la plante fournit de la fibre à tisser. Les épreuves faites sur la machine sont concluantes. Des spécimens ont été envoyés aux fabriques du Nord et au gouvernement des Etats-Unis qui encourageront beaucoup l'établissement de cette nouvelle production. La Compagnie de Gentilly en a plusieurs arpents, la plante vient rapidement de semis et grandit si vite qu'on en peut tirer trois récoltes par an, étant donnée une moyenne de 4 pieds par tige à cette hauteur la fibre est excellente pour tous les emplois industriels plus élevés que ceux de l'emballage.

BULLETIN MORTUAIRE.—Le nombre des décès, pour la semaine qui vient de s'écouler a été de 128.

TEMPÉRATURE.—15 juillet 1872.

Thermomètre de C. DUHAMEL, opticien.

	Fahrenheit.	Centigrade.
6 A. M.	86	30
12 M.	90	32
3 P. M.	92	33
6 P. M.	88	31

CHRONIQUE DE LA LOUISIANE.

WARMOTHISTES ET GRANTISTES A ST-JEAN-BAPTISTE. — Les dissentions entre les deux factions radicales de St-Jean-Baptiste ne font qu'augmenter chaque jour. Les meneurs des deux camps républicains s'injurient, se menacent et se détestent, que c'est une bénédiction! Ils en sont réduits à employer les moyens les plus absurdes pour se gagner des partisans; et le pauvre électeur noir tiraillé de tous côtés, ne sait plus à quel saint se vouer, et reste plongé dans la plus amusante incertitude. Il en est de même dans la paroisse St-Jacques et dans bien d'autres aussi. De toutes parts, le pauvre diable est menacé de servitude et de châtiment, s'il ne vote pas en même temps pour Warmoth et pour la Douane; et s'il ose faire un choix entre les deux, le parti qu'il n'a pas choisi crie aussitôt à l'ingratitude et à la trahison.

—Nous empruntons les lignes suivantes au *Meschacébé* :

La propagande électorale a commencé et la population de couleur est fréquemment rassemblée par les meneurs qui feignent d'avoir à cœur ses intérêts et qui n'ont réellement souci que de ses suffrages. Ces agitateurs intéressés et cupides sont loin d'être unis comme autrefois. Les uns tiennent pour Grant et Kellogg, les autres pour Greeley et Warmoth. Les premiers affirment que l'élection de Greeley aura pour effet le rétablissement de l'esclavage, et les derniers déclarent que les noirs retomberont en servitude si Grant reste au pouvoir. Comme on le voit, l'argumentation est peu compliquée, mais elle n'en est pas moins embarrassante pour les affranchis qui ne savent où donner de la tête. Avec plus d'intelligence et de culture, ils comprendraient que la liberté leur est à jamais acquise, que nul pouvoir n'est capable de la leur enlever. Ils sauraient aussi, s'ils savaient quelque chose, que Greeley, indépendamment de son honnêteté proverbiale, est le citoyen américain qui a le plus longtemps et le plus efficacement travaillé à leur affranchissement, et ils saisiraient l'occasion de payer une dette sacrée à leur véritable émancipateur.

ADOPTION DE LA LISTE DE FUSION PAR LES DÉMOCRATES DES CAMPAGNES. — Des assemblées démocratiques ont été tenues dans les paroisses de Tangipahoa, d'Avoyelles et de St-Héléna, pour accepter la liste de fusion de l'Etat et pour ratifier la candidature de Greeley et de Brown.

Elles ont été aussi enthousiastes qu'unanimes dans leur dénonciation de Warmoth et de sa politique de corruption et d'infamie.

Les démocrates de plusieurs autres paroisses se réuniront bientôt, dans un même but, et toute la population honnête de la Louisiane se lèvera comme un seul homme pour prouver enfin, par ses actes, que la démocratie est toujours vivante, et redoutable à ceux qui pendant quatre années ont dilapidé les trésors de l'Etat et souillé son écusson.

Le "Courrier des Opelousas" et le "Ouachita Telegraph" ont mis en tête de leurs colonnes la liste de fusion telle qu'elle a été adoptée par les deux comités réunis de l'Etat; et le "South-western," le "Franklin Sun," le "Richland Beacon," le "Franklinais," le "Meschacébé," et bien d'autres, que nous n'avons pas le loisir de citer, tous soutiennent chaleureusement la liste des candidats démocrates, et travaillent avec zèle au succès de la cause et à la réforme d'un état de choses que nous avons subis depuis si longtemps.

Quelques journaux persistent, en dépit du bon sens, à conseiller la coalition des démocrates avec le parti républicain libéral, représenté dans la personne de M. Warmoth, l'ennemi juré de tout ce qui est honneur et intégrité. Mais ces feuilles, plus ou moins éphémères, dont quelques-unes ne portent que le masque de la démocratie, et appartiennent de fait à M. Warmoth, perdent de considération chaque jour, et sont passées d'avance à l'oubli et au néant; à moins qu'elles ne fassent amende honorable à la dernière heure et ne se laissent aller au courant de l'opinion publique.

LA SOUSCRIPTION NATIONALE.

M. Buffet a parlé dans les termes suivants de la souscription nationale, dans la séance de l'Assemblée du 28 juin :

M. Buffet. — Je disais tout à l'heure que cet impôt, affecté spécialement à l'amortissement de la dette publique, était, à mes yeux, la souscription nationale pour la libération du territoire universalisée et régularisée.

Eh bien, permettez-moi de vous le rappeler, lorsque cette souscription a eu lieu, on a dit: C'est une illusion! Oui, sans doute, il y avait une illusion; car on ne pouvait, par ce moyen, atteindre d'une manière complète le résultat que se proposaient les promoteurs de ce mouvement; mais à côté de l'illusion, qui n'était pas si grande qu'on l'a dit, il y avait non-seulement un sentiment généreux, élevé, patriotique, mais aussi une idée profondément juste.

Quelle était cette idée?

J'ai lu beaucoup des écrits qui ont paru sur cette question de la souscription nationale, j'ai entendu plusieurs des hommes très honorables et considérables qui s'en sont occupés; je n'en ai pas rencontré un seul qui s'imaginât qu'on pouvait, par des souscriptions volontaires, se procurer les trois milliards nécessaires à notre rançon. Mais ils faisaient remarquer avec raison que cette rançon, quand elle serait payée au moyen de l'emprunt, laisserait une charge presque écrasante sur nos budgets; que sans doute notre territoire serait libéré quand les armées étrangères l'auraient évacué, mais que la libération de la France ne serait réelle et complète que le jour où nos budgets seraient eux-mêmes libérés de l'énorme fardeau que cette indemnité allait lui imposer.

Un membre. — C'est vrai!

M. Buffet. — Eh bien, ajoutaient les promoteurs de la souscription, si nous pouvons recueillir par des dons volontaires quelques centaines de millions, la dette publique et le service des intérêts seraient diminués d'autant.

Le mouvement de la souscription était encore et surtout déterminé par une pensée, par un sentiment d'un ordre plus élevé. Après les revers épouvantables que nous avons essuyés, ce pays-ci, qui est fier, susceptible, généreux, plein d'une confiance parfois excessive, et ayant ce qui est l'exagération en plus, l'admiration de ces sentiments et ce que l'écriture appelle "l'orgueil de la vie," ce pays avait besoin, dans sa défaite et son humiliation, d'une consolation qui le relevât à ses propres yeux. Où pouvait-il la trouver? Il ne pouvait la trouver, messieurs, que dans le sacrifice.... (Applaudissements sur plusieurs bancs.) que dans le sacrifice volontaire, dans le sacrifice librement accepté. Ce sentiment était unanime; il était éprouvé par toutes les classes de la société, et nous avons vu, dans nos départements de l'Est, de pauvres ouvriers faire un prélèvement, parfois considérable, sur leur modeste salaire et heureux d'apporter leur obole.

Quel sentiment les animait? Il leur semblait qu'il y avait dans ce sacrifice, pour eux, pour le pays, une première réhabilitation. (Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs), et que la seule revanche qu'elle pût prendre aujourd'hui, c'était de se relever, de s'ennoblir par le sacrifice et de reconstruire sa grandeur, sur cette pierre d'angle trop souvent rejetée par les architectes des temps de prospérité.

Et cette pensée du sacrifice, permettez-moi de vous le dire, messieurs, ne provoquait pas seulement l'élan de cette souscription, qui a été si vif dans certains départements; elle déterminait dans toute la France un mouvement prononcé vers certaines institutions qui auraient rencontré autrefois les plus vives répugnances, vers le service militaire obligatoire! C'était encore une forme du sacrifice. (Très bien! très bien!) Le pays ne savait pas avec certitude si ce service obligatoire fortifierait son armée et en améliorerait l'organisation, mais il sentait que ce sacrifice l'honorait en l'acceptant. (Très bien! très bien!)

Eh bien, j'ai l'espérance qu'il comprendra de la même manière l'établissement d'une taxe temporaire sur les revenus pour une destination éminemment patriotique, et que sous l'empire de ce sentiment si vif au lendemain de nos revers, et, qui ne s'affaiblira pas, je l'espère, nous obtiendrons des déclarations plus sincères qu'elles ne l'auraient été dans d'autres circonstances. C'est du moins ma conviction, et je ne crois pas trop présumer du sentiment national, surexcité par nos malheurs récents, en comptant qu'il y aurait une émulation de sincérité, de loyauté, dans les déclarations destinées à procurer au Trésor les sommes nécessaires pour compléter, par la libération de nos finances, la libération de notre territoire. (Très bien! très bien! — Applaudissements sur plusieurs bancs.)

On lit dans le *Journal des Debats* :

C'est avec le plus vif regret et sur le désir exprimé par M Saint-Marc Girardin, que nous publions la lettre suivante adressée à notre directeur :

"Mon cher ami,

"Je vous prie de vouloir bien annoncer que je ne fais plus partie de la rédaction du *Journal des Débats*.

"Ce n'est pas sans un grand sentiment de tristesse que je me sépare d'un journal auquel m'attachaient depuis quarante-cinq ans d'éminentes amitiés que la mort ne m'a pas toutes enlevées, grâce à Dieu, et les liens d'une longue collaboration libérale.

"Agréez l'assurance de mes vieux sentiments d'affection.

"SAINT-MARC GIRARDIN."

Deux autres rédacteurs monarchistes, MM. Auguste Léo et E. E. Dufeuille, se retirent du *Journal des Debats*, qui devient trop républicain pour eux.

LE RÔLE DES FEMMES ET DES ENFANTS DANS LA COMMUNE. — Voici quelques détails extraits du 3e volume de l'enquête, sur l'organisation des forces de la Commune :

Au 1er mai 1871, il y avait 726 canons de tout calibre disponibles, et 231 étant en service.

Il y avait plus de canons sur les buttes Montmartre que dans les forts, et les bastions en portaient à peine 31 de plus que les buttes.

Le rôle des enfants dans l'insurrection a été étudié avec beaucoup de soin. 651 enfants de 16 ans et au dessous ont été inculpés de participation au mouvement de Paris.

Il y avait :

235	enfants de 16 ans	
226	—	15
108	—	14
47	—	13
21	—	12
11	—	11
4	—	10
1	—	8
1	—	7

Pour ce qui est du rôle des femmes pendant la lutte de la Commune, il résulte des pièces contenues dans le troisième volume de l'enquête, que 1,051 femmes ont été déférées au 4e conseil de guerre.

Sur ces 1,051 femmes, 221 sont mariées et vivaient avec leurs maris, 117 étaient mariées mais vivaient en concubinage.

7 étaient veuves et vivaient seules, 76 étaient veuves et vivaient en concubinage.

82 étaient célibataires et vivaient seules, 302 étaient célibataires et vivaient en concubinage, 246 étaient soumises à la police.

Quant à leur nationalité, il y en avait 1,032 Françaises, 5 Prussiennes, 2 Italiennes, 5 Belges, 1 Espagnole, et 4 Polonaises au service de la Commune.

—On va prochainement essayer à Vincennes un nouvel aérostat construit par M. Dupuy de Lôme.

Cet aérostat a été combiné pour se prêter aux expériences si intéressantes et si vivement attendues sur la direction des ballons.

Ce ballon est de forme elliptique; il est muni d'une hélice, d'un gouvernail et d'une nacelle pouvant porter quinze hommes d'équipage, dont huit sont destinés à manœuvrer le treuil de l'hélice.

Le ballon mesure 36 mètres 16 centimètres de long, sur 14 mètres 84 centimètres de diamètre.

Son poids total est de 3,799 kilogrammes.

Un second ballon, beaucoup plus petit, est relié au premier; il doit maintenir la forme constante et suppléer aux déperditions de gaz de l'aérostat.

— La réception du duc d'Aumale, à l'Académie française, est fixée au 10 septembre.

Le discours du récipiendaire est, dit-on, déjà à l'impression.... Les fidèles en disent grand bien à l'avance, et cependant pas un, — pas même le dévoué Bocher, — n'en connaît une ligne.

C'est peut-être la seule raison de cet enthousiasme préalable.

—Dans un souper;

—Où croissent les truffes? demande une vieille dame fort coquette à un jeune naturaliste,

—A vos pieds, madame, répondit-il.

La dame ne comprenant pas, on lui explique que c'est au pied des "charmes." Et la dame de trouver la réponse charmante, naturellement.

Le repas s'achève; la même question est répétée au naturaliste qui, ne pensant plus à sa première interlocutrice, répond naïvement:

—Au pied des vieux charmes.

—Insolent, fit la dame indignée.

—Au restaurant :

Le garçon.—Que vais-je vous servir pour dessert?

Le monsieur.—Une poire.

—Et à madame?

—Un mendiant.

—Très bien! Une duchesse pour monsieur et un mendiant pour madame! Enlevons!

GRANDE FABRIQUE DE CANDI.—Nous signalons aux acheteurs de la ville et de la campagne l'annonce de MM. Norman & Reiss qui ont rue Vieille-Levée Nos 131 et 133, une importante fabrique de candi. On manufacture dans cet établissement tous les articles se rattachant au commerce de la confiserie, tels les sirops de fruits, gâteaux candis et simples, ainsi que toutes les pâtes dites d'Italie, de l'extrait de café, &c. Cette maison importe les boîtes, cartonnages et autres accessoires.

DÉPÊCHES Télégraphiques TRANSMISES A L'ABEILLE.

EUROPE.

Les Régates au Hâvre.

Havre, 13 juillet.—Les régates ont eu lieu vendredi avec douze bateaux. Elles ont duré 30 heures. Le "Sappho" est arrivé le premier au port, une demi-heure avant le "Livonia."

Opinion de l'"Observer" sur la Décision du Tribunal Arbitral de Genève.

Londres, 15 juillet.—L'*Observer* pense que la décision du tribunal arbitral de Genève forcera l'Angleterre à payer une somme considérable pour les dommages indirects, mais que cette somme sera de plusieurs millions au-dessous de l'évaluation des Américains.

Le Parlement sera probablement congédié pour le 6 août.

La Guerre entre le Brésil et la Confédération Argentine.

Le steamer de la malle de Rio Janeiro est arrivé ici. Il paraît que le Brésil a refusé de recevoir le général Mitre en qualité d'ambassadeur plénipotentiaire de la Confédération Argentine.

Le gouvernement Brésilien se prépare à commencer les hostilités. On attend incessamment des munitions de guerre [illegible] l'on fait venir d'Europe.

L'origine de la difficulté entre le Brésil et la Confédération Argentine vient d'une rupture dans le traité de Paraguay.

Célébration de la Prise de la Bastille.

Paris, 14 juillet.—L'anniversaire de la prise de la Bastille a été célébré aujourd'hui à Ferté-sous-Jouars par un grand banquet. Gambetta a présidé, et a fait un discours, dans lequel il dénonce la royauté, l'Eglise et la monarchie. On a prohibé les dîners publics à Paris, à Lyon, à Marseilles, à Nîmes, à Bordeaux et à Lille; mais on n'a fait aucune tentative pour arrêter la célébration de cet anniversaire à Ferté-sous-Jouars.

Réception des Carabiniers Allemands à Hanovre.

Berlin, 14 juillet.—Les Carabiniers Allemands de l'Amérique, partis pour prendre part au Schützenfest fédéral, sont arrivés à Hanovre la semaine dernière, où ils ont reçu la réception la plus cordiale.

Le docteur Pfeiffer a fait un discours pour leur souhaiter la bienvenue, dans lequel il a fait allusion à l'enthousiasme des Etats-Unis pendant la guerre franco-prussienne, au récit des victoires de la mère patrie. Le peuple a acclamé les visiteurs.

Brochure de M. Catacazy.

Paris, 15 juillet.—M. Catacazy a publié une brochure pour justifier sa conduite aux Etats-Unis quand il représentait le gouvernement Russe.

Le Tribunal de Genève.

Genève, 15.—Le comte Sclopis, président du tribunal arbitral, le baron Itajuba, messieurs Davis, Cushing et Waite sont arrivés. On attend les agents anglais demain. La réunion d'aujourd'hui sera simplement pour formalité. Les débats continueront à rester secrets.

Genève, 15, midi.—Le parti anglais y compris Lord Tenterden, le chef de justice Cockburn, sir Roundell Palmer et MM. Bernard Hamilton et Macheim sont arrivés. On croit que la session durera de six semaines à deux mois.

Les agents anglais s'élèvent fortement contre les réclamations directes américaines, mais l'impression qui prévaut est que des adjudications en faveur des Etats-Unis seront considérables. Les efforts des correspondants de la presse n'ont pas réussi à faire lever le sceau du secret.

Genève, 15 juillet au soir—Le tribunal arbitral s'est réuni à 2 heures cette après-midi et a siégé jusqu'à 5 heures. Il y aura probablement des séances quotidiennes jusqu'à nouvel ordre. La discussion roulera tout d'abord sur les principes énoncés par le traité de Washington.

Discours de Gambetta.

Paris, 15.—Gambetta, dans son discours à La Ferté-sous-Jouarre, a exalté la République comme l'incorporation des principes du *self-government* et de la prospérité. Il a dénoncé le parti conservateur et a élevé bien haut le président Thiers. Il a déclaré que son administration a été un grand succès.

Affaire de Catacazy.

Londres, 15 juillet.—L'*Echo* de ce soir consacre un article au factum de Catacazy. Il dit que la brochure de Catacazy qui nous a été offerte pour 200 livres, a été publiée. Ce factum justifie pleinement notre opinion sur sa faible valeur. Il ne vaut pas même une notice. L'ex-ministre déclare tout simplement de se justifier lui-même. L'*Echo* pense que Fish a bien fait de congédier Catacazy. Sa brochure est une note de Gortschakoff qu'il lui dit: "Si vous perdez pas de vue le fait que nous ne sommes pas des semeurs de discordes. Ayez soin de n'encourager aucune mésintelligence entre l'Angleterre et l'Amérique. L'empereur veut la paix."

Londres, 15.—Des ouragans et les inondations ont été particulièrement désastreux dans le Cheshire et le Lancashire. Les dégâts sont considérables et plusieurs personnes ont péri.

HAVANE.

Départ du Général Valmaseda—Défaite des Espagnols.

Havane, 12 juillet.—Le capitaine général Valmaseda a transféré son emploi au général Ceballos et partira le 15 pour l'Espagne. Dans sa proclamation il prédit la fin de la rébellion avant cinq mois.

Les Espagnols reconnaissent avoir été battus par les rebelles près de Holguin et avoir subi une perte sérieuse.

WASHINGTON.

Washington, 14 juillet.—Les deux comités des Démocrates et des Républicains Libéraux se sont réunis pour faire des règlements et des circulaires, et trouver des orateurs pour la campagne électorale.

L'affaire du corsaire cubain Pioneer.

Washington, 15.—Le dernier développement dans l'affaire du [illegible] cubain Pioneer est que le maréchal des E.-U. à Newport le réclame et a écrit une lettre à cet effet au Département du Trésor. Les Départements du Trésor et de l'Intérieur ont pris l'affaire en considération.

Observations Météorologiques.

Les probabilités annoncent de nombreux orages en divers endroits dans les Etats du Sud et du Golfe.

Réunion de la commission mixte.

La commission mixte anglaise et américaine se réunira à Newport, Rhode-Island, le 11 septembre. 478 affaires anglaises et 19 affaires américaines ont été enregistrées. Le secrétaire de la commission, Thomas C. Cox, a été autrefois attaché au département d'Etat.

Wilson et Sumner.

Washington, 15—Le sénateur Wilson était ici aujourd'hui. Il est parti ce soir pour la Caroline du Nord. Il a eu, pendant la journée, une entrevue avec le sénateur Sumner.

Lettre de Charles Sumner.

St. Louis, 14 juillet.—Le *Times* publiera demain la lettre suivante de M. Charles Sumner, adressée à M. L. M. Reavis, de cette ville:

"Je crois, réflexion faite, que [illegible] serez pas d'avis que je doive écrire une lettre publique au sujet de l'affaire sur laquelle vous appelez mon attention. Greeley et moi avons été des compagnons de travail dans maintes contrées. Nous sommes tous deux nés la même année. J'ai la plus grande estime [illegible]. Entre lui et son autre personne [illegible] veux pas nommer, je suis à lui de tout cœur."

Réception des musiciens français.

Chicago, 15 juillet — Plusieurs sociétés françaises, italiennes et allemandes, deux compagnies militaires, et à peu près 15,000 personnes ont été recevoir le corps de musiciens français.

Affaire Stokes.

New York, 14 juillet.—Le jury dans l'affaire Stokes ne s'est pas encore accordé et a été enfermé pendant toute la nuit. La cour siégera demain à neuf heures.

New-York, 15—Les jurés dans l'affaire Stokes n'ont pas pu s'accorder et le juge Ingraham les a déchargés. Leur opinion n'avait pas changé depuis samedi. Huit d'entre eux trouvaient que Stokes était coupable de meurtre au premier degré, et quatre d'homicide.

Carl Schurz a été à la saloon Grovesnor cette partie pour Saint-Louis.

On dit à Long Branch que le président Grant est allé à Washington d'urgence pour voir Porter et lui demander de ne plus attaquer Hartranft.

On rapporte que trente graveurs anglais dans cette ville fabriquent des plaques pour contrefaire les billets des banques d'Europe.

Hier, le thermomètre marquait 93 degrés. Il y a eu plusieurs insolations.

Une dépêche de Key West, du 13, confirme la défaite des Espagnols par les rebelles près de Holguin.

La presse à propos de l'affaire Stokes.

New-York, 15.—La presse commente le résultat dans l'affaire Stokes. L'*Evening* l'appelle une farce, un outrage du sens commun. Le meurtre est un crime, mais n'est-ce plus qu'un petit procès, un désagrément tout d'abord et à la fin un acquittement.

Le *Commercial* blame la loi qui permet le verdict intermédiaire entre le premier degré et l'homicide au troisième degré.

Le *Post* dit: Nous arrivons, si toutefois nous ne sommes pas déjà arrivés au point où le meurtre n'est plus considéré comme tel, excepté dans le cas de vols vulgaires où l'on attente à la vie d'autrui pour arriver au but criminel.

Le jury dans l'affaire Stokes.

New York, 15—Samedi soir, quand le jury se retira pour délibérer, sept jurés étaient pour le meurtre au premier degré, trois pour l'acquittement et deux pour l'homicide au troisième degré.

Le jury resta dans ces sentiments jusqu'à sa rentrée en cour, où les habits de Fisk furent soumis à son inspection. Les habits ont tous été essayés sur un des jurés et ils sont arrivés à cette conclusion que Fisk avait ses deux bras enveloppés dans son manteau militaire au moment où Stokes a fait feu, et que par conséquent la théorie que Fisk avait tiré un pistolet était une farce.

Cela a fait changer les trois jurés qui étaient pour l'acquittement et qui ont voté alors pour l'homicide au troisième degré. Le témoignage de la faculté médicale a été rejeté tout entier, tous les membres pensant que la blessure était mortelle depuis le commencement. On s'est à peine occupé de la question de folie.

Il y a eu une longue discussion sur la préméditation. Tous les jurés ont été d'opinion que Stokes n'est jamais allé au Grand Hôtel Central avec préméditation ou dans le but de rencontrer Fisk et de le tuer. Les sept jurés qui étaient pour le meurtre ont cru que lorsque Stokes rencontre Fisk sur l'escalier, il conçut subitement l'idée de tuer Fisk et que cette seconde suffisait pour la préméditation.

Le cinquième juré a obstinément soutenu que Stokes avait tiré son pistolet dans la chaleur de la passion, la vie de Fisk le mettant hors de lui-même et qu'il n'y a point eu, par conséquent, qu'un homicide au 3e degré. Le débat sur ce point a été très animé et des échanges de part et d'autre. On a parlé de nouveau mais sans succès. Tous les jurés sont restés fermes dans leurs opinions et se sont endormis. Au réveil, les opinions n'avaient pas changé, tout espoir d'accord fut abandonné.

C'est l'opinion de plusieurs des jurés que s'ils avaient eu la liberté de rendre un verdict de meurtre au second degré ou d'homicide dans un de ses plus hauts degrés, ils auraient pu se mettre d'accord pour un verdict, mais le juge ne leur a pas donné cette chance et quand ils virent qu'il leur fallait trouver un verdict de meurtre au premier degré, ou d'homicide au troisième degré ou un acquittement.

On fera dans quelques jours une demande de pour suivre caution.

Le message du maire de New-York.

New-York, 15.—Le maire a adressé aujourd'hui son message annuel au Conseil communal. La dette de la ville est de 101 millions. Les taxes seront élevées cette année à $8,437,000, sans compter $600,000 pour les rues.

Acquittement.

Franklin, Le. 15—L'avocat de District, W. B. Merchant, mis en accusation, la semaine dernière, par le Grand Juri pour assaut et vol au détriment de Jacques Wildenstein, a été jugé aujourd'hui et honorablement acquitté.

Union proposée.

New York, 15 juillet — Stanton Duncan, du Kentucky, au nom des démocrates purs, a adressé, à Horace Dean, président de l'Union nationale du Travail, une lettre suggérant qu'une Convention de l'Union du Travail soit convoquée à Louisville pour le 30 septembre, afin de voir s'il ne pourrait pas y avoir une base commune d'action entre les mécontents et les conservateurs. M. Dean répond qu'il fera tout ce qu'il pourra à la Convention du 30 juillet pour obtenir l'union des partis.

Assemblée d'Allemands.

Memphis, 15 juillet — Les Allemands se sont assemblés dans la salle Cochran aujourd'hui et ont organisé un club de Greeley et de Brown et ont nommé A. T. Lacey comme leur choix pour le Congrès.

Hostilités Indiennes.

Une portion de l'expédition envoyée pour faire le tracé du chemin de fer canadien du Pacifique, est retournée à Kamloops et rapporte que les Indiens Chilcotan sont ouvertement hostiles. Ils ont déjà attaqué une portion de l'expédition au bifurquement de la rivière Simon.

On allègue que les Indiens ont été irrités de la destruction d'un de leurs villages par le feu dû à la négligence des voyageurs blancs, et que les sauvages furent et ont notifié aux officiers du gouvernement qu'ils ne permettraient ni aux voyageurs ni autres de traverser leur territoire.

Alsaciens et Lorrains à New York.

New York, 15—Les Alsaciens et les Lorrains qui demeurent ici ont fait ce matin une démonstration de loyauté envers la France. Ils ont fait une visite au consul de France, mais sans recevoir de discours.

Arrivée du Hérald.

Le *Herald* a des lettres de son correspondant africain Stanley, qui raconte ses voyages et sa rencontre avec le Dr. Livingstone. Il a exploré ensemble la tête du lac Tanganyika, et sont revenus à Urijo, où ils ont passé la fête de Noël en 1871. Stanley dit qu'il a trouvé Livingstone dans un état complet de dénûment. Il avait été volé par ses hommes. Il ne paraît pas âgé de plus de 50 ans. Il est très hâlé et plein de courage. En mars 1872, il a commencé à organiser une expédition pour explorer quelques points douteux qui exigeront un travail de 18 mois. Alors il retournera en Angleterre.

Le meeting de Raleigh.

Richmond, 15.—Le gouverneur Walker est allé à Raleigh, (Caroline du Nord) avec le sénateur Doolittle et d'autres personnes.

Le secrétaire Boutwell est ici, en route pour la Caroline du Nord. Il parlera à Greensboro le 17, et à Charlotte le 18.

DIVERS.

Knoxville, 14 juillet.—Il y a eu hier soir une immense assemblée pour ratifier la candidature de Greeley et de Brown. L'assemblée a été unanime et enthousiaste.

New York, 15—Le gouverneur B. Gratz Brown est mieux aujourd'hui et il a pu se tenir debout pour recevoir des amis. Bien qu'il ne puisse encore sortir de la chambre. On pense qu'il le pourra dans quelques jours.

New-York, 15—Le comité Exécutif républicain libéral national a élu le général Barbridge, du Ky., le général Anderson, du Mo., Jas M. Scovell, du N.-J., membres du comité de finance.

New-York, 15—Il y a eu un meeting du Conseil fédéral des internationaux, hier, pour entendre le rapport de l'organisation de la fédération américaine.

Thermomètre, 93 hier. Il y a eu plusieurs cas de coup de soleil.

Il y a eu un peu d'excitation hier au sujet d'une attaque de choléra supposée par un médecin. On a découvert, après beaucoup d'investigations, que c'était un cas de choléra morbus, qui n'est pas contagieux. On prend des précautions infinies pour faire observer les règles de la quarantaine.

Key West, 15 juillet—Le général Ryan qui est arrivé cette après-midi, de Nassau, nie la capture de l'équipage du Pannie et déclare qu'on n'a pas débarqué de canons.

Montgomery, 15 juillet—Les fortes pluies récentes ont fait déborder la rivière Alabama et ses tributaires; ce qui a été causé les plus grands dégâts dans les récoltes. Les pertes sont évaluées à plus de $3,000,000.

Selma, 15 juillet—Cette ville aujourd'hui, à une grande majorité, a voté $100,000 de souscription pour le chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et Selma.

San Francisco, 15—Les trains du chemin central du Pacifique ont été retardés de 24 heures par un nuage qui a crevé et a emporté une partie de la voie près de Reno, de Nevada. Le dommage a été réparé.

New-York, 15—Arrivé, le steamer Canada, de Liverpool.

New-York, 15—Arrivés à destination, les steamers Manhattan et Ohio.

PASSES.

Passe à la Loutre, 15 juillet—Arrivés, le brick italien Silencero, en 63 jours de Gênes, avec une cargaison de liqueurs et 5 passagers à A. Lanata; le brick américain Charlotte Buck, en 45 jours de Rio de Janeiro, avec du café, du bois de rose et 2 passagers, à Chas. Clinton.

Passe du Sud-Ouest, 15 juillet—Arrivée, la goëlette Kate Brigham, en 18 jours de New York, avec une cargaison générale.

RIVIÈRES.

État du Fleuve, Bateaux, etc.

Vicksburg, 15—Descendant les steamers H. M. Shreve, Frank Pargoud. Temps chaud et couvert.

MARCHÉS.

Marchés Européens.

Londres, 15—Consolidés 92 1/8. 5-20 de '62, 92 1/8.

Liverpool, 15—Coton plat à la clôture. Vendu 10,000 balles. Upland 10 7/8. Middling Orléans 11 1/8.

Marchés Américains.

New-York, 15—Café plat. Rio 16 3/4 à 19 1/4. Sucre en demande modérée, 8 3/4 à 8 3/4. Cuba 8 1/8 à 9 1/8. Mélasses languissante.

New-York, 15—Coton calme. Vendu 1500 balles. Mid. [illegible] Orléans 26.

Savannah, 15—Coton calme. Mid. [illegible]. Stock [illegible] balles.

Mobile, 15—Coton nominal. Mid. 23. Stock [illegible] balles.

New York, 15—Argent [illegible] de 4 1/2 [illegible] Sterling [illegible]. 116 3/8.

Suite de la Légion Indépendante de Co[illegible].—Décédé le 14 du courant, à 2 heures de l'après-midi, MATTEO MINAFO, âgé de 29 ans, natif de Palermo (Sicile). Les officiers et les membres de cette Légion sont respectueusement invités à s'assembler à l'enterrement des rues Bayou et Orléans, CE SOIR, 16 courant, pour payer le dernier tribut de respects notre défunt frère. J. P. MACHECA, Président. A. [illegible], Secrétaire.

SERVICE FUNÈBRE. Un service anniversaire sera célébré à l'église St-Marie à [illegible] JEUDI, 18 du courant, pour le repos de l'âme de feu DENIS MARCHAL. Les parents et amis des familles Marchal et Troupé sont priés d'y assister. De la part de sa fille.

Avis.—Le Club d'Orléans.—Les membres du Quatrième District et Cinquième Section sont priés de se réunir AUJOURD'HUI MARDI, le 16 juillet 1872, à 7 1/2 heures du soir, au coin [illegible]. Le Secrétaire J. H. WEBER.

Avis aux Délégués du Premier District Congressionnel.—Les délégués nommés par le précédent comité démocratique [illegible] qu'après la résolution adoptée le 6 de juin 1872, une assemblée des délégués du Premier District congressionnel aura lieu le quatrième lundi de juillet 1872 (22 courant), à midi, au Hall [illegible], St-Charles, Nouvelle-Orléans, à l'effet de nommer un candidat au Congrès pour ce district. A. W. WALKER, Chairman.

Quartier-Général du Régiment d'Artillerie.—Ordre général No 4.—[illegible] les officiers et soldats de ce régiment (batteries A, B, C et D) se réuniront au "Davidson's Court," MARDI SOIR, 16 juillet, à sept heures, en demande, afin de procéder à l'organisation de nouveau conformément à l'acte No 62 de l'Assemblée Générale, approuvé le 25 avril 1872. Par ordre du Major, G. LE GARDEUR, Commandant.

Chemin de Fer de la Louisiane et du Texas, de Morgan. CHAS. A. WHITNEY & CO., Agents. Nouvelle-Orléans, 15 juillet 1872. A DATER de SAMEDI, le 20 courant, et tant que durera le travail du changement de la largeur de la voie, AUCUN FRET QUELCONQUE ne sera reçu par ce Chemin de Fer. La circulation et le transfert du bagage NE SERONT PAS INTERROMPUS.

TAXES DE VILLE. Les contribuables voudront bien se rappeler qu'il leur reste plus que QUINZE JOURS pour payer leurs taxes sans frais. [illegible] JNO. S. WALTON, Administrateur des finances.

Perdu! Un [illegible] de Cimola, entre Ursulines et Bayou; une récompense [illegible] sera donnée à la personne qui le rapportera [illegible] Passage de la Bourse.

PROVISIONS! PROVISIONS! 250 barils Porc Mess, [illegible] Porc Mess prime, [illegible] Porc Rump, [illegible] Plate-Côtes Bacon désossés, [illegible] Jambons passés au sucre, qualité de choix, [illegible] Saindoux de choix raffiné, [illegible] L. K. CONVERSE & CO., Au No 84 de la rue des Magasins.

Feutre d'Irlande à Toits, NOUVEAU SYSTÈME DE TOITURES NON ENFLAMMABLES, DE D. ANDERSON & SON. CETTE nouvelle préparation est adoptée, et on peut la placer sur le toit de suite. [illegible] J. C. LINGHAM, agent, Au No 40 de la rue Canal.

Dissolution de Société. Nouvelle-Orléans, 28 juin 1872. La société de commerce qui existait entre ACHILLE LION et ISIDORE PINSARD, sous la raison de LION & PINSARD, est dissoute d'un commun accord à partir de ce jour. ACHILLE LION reste seul liquidateur de la dite société. I. PINSARD. A. LION.

BANDAGES HERNIAIRES. Des chartarans ont présenté aux malades des appareils qui n'ont aucune valeur. J. H. SPILLMAN a inventé et fait patenter des bandages herniaires et des bandages qui préviennent la descente de la matrice; il n'y en a pas de comparable en ce genre en Europe. [illegible] J. H. SPILLMAN, Inventeur et Fabricant. Au No 98 de la rue Baronne.

Avis. Un Monsieur, seul, demande à louer pour le 1er [illegible] deux ou trois chambres [illegible] Adresser P. O. Lock Box 884.

Avis. M. R. P. POUPART étant devenu, aujourd'hui, son associé, les affaires de la maison se feront dorénavant sous la raison M. A. DE LIZARDI & Co. M. A. DE LIZARDI. Nlle-Orléans, 1er juillet 1872.

LA MACHINE A COUDRE DE WEED, A L'USAGE DES FAMILLES, a remporté le PREMIER PRIX à la Foire du comté Harrison, [illegible] Marshall, Texas; elle concourait contre les machines de Singer, Grover & Baker, Howe, Wheeler & Wilson. Elle a remporté également les PREMIERS PRIX à la Foire de Henderson, Texas, et TOUS LES PRIX à la Foire de Tyler, Texas. — Venez voir la Machine à Coudre de WEED. A. L. BRUNSON, Agent. Au No 197 de la rue du Canal.

PHARMACIE A VENDRE. DÉSIRANT me retirer des affaires pour m'occuper exclusivement de la préparation du SIROP PECTORAL BALSAMIQUE, [illegible] F. P. BUCCHOLZ, No 99 de la rue de Chartres, N. O.

PÊCHES DÉLICIEUSES. Les plus grosses et les meilleures pêches de la saison se vendent en ce moment au magasin de fruits de la rue du Canal, No 140, et au No 2 de la rue St-Charles. Les variétés connues sous les noms de May Beauty, Crawford, Chinese Cling et George, [illegible] V. LAMANTIA.

Changement de domicile. M. NEVERS, accoucheuse reçue par la Faculté de Médecine de Toulouse, en 1860, prévient [illegible] qu'elle vient de se fixer au No 198 de la rue Royale. [illegible]

A V I S. M. JH. BONNOT informe ses amis et connaissances et le public en général qu'il est, à partir de ce jour, seul propriétaire de l'ÉTABLISSEMENT DE POMPES FUNÈBRES, situé rue Ste-Anne No 51, entre Chartres et Royale, ayant acheté l'intérêt de M. A. DUBUC dans le dit établissement, [illegible] Nouvelle-Orléans, 22 juin 1872.

Les personnes qui doivent à l'ancien établissement sont invitées à payer le montant de leurs comptes à M. ANT. DUBUC qui est seul chargé de liquider et payer les dettes de l'ancien établissement. M. JH BONNOT [illegible].

Conditions Avantageuses. AVEC dix dollars comptant et cinq dollars par mois, pendant les neuf mois subséquents, [illegible] LA MACHINE A COUDRE DE GROVER & BAKER, [illegible] rue Royale.

ENTREPOT DE TAPIS, 17 ....CHARTRES.... 17. A. BROUSSEAU offre aux prix de New-York, des TAPIS IMPORTÉS — Ingrain, velours de Tapestry, [illegible], HEDGCATELLE, [illegible].

Buvette à vendre. A VENDRE—Une excellente buvette et trois billards, [illegible].

J. A. D'HEMECOURT. Ernest CHAURANT. La seule Fabrique DE CONFISERIE AU SUD Avec une Usine à vapeur. H. CHAURANT & CO. Successeurs J. E. TURPIN (RED STORE). 98.... Rue Vieille-Levée.... 98. La seule Maison Française et la plus Ancienne Fabrique de CANDI à la Nouvelle-Orléans. CANDIS EN BATONS (Médaillés avec Premium au Louisiana State Fair), GOMMES, DRAGÉES, LOZENGES, etc. CHOCOLATS. Importation directe d'Articles pour Confiseurs, GATEAUX, SIROPS au jus de fruits, INCOMPARABLES par leur arôme et leur qualité. Importateurs de jus de fruits, tels que: FRAMBOISES, GROSEILLES, FRAISES, &c. H. CHAURANT & Co., RED STORE, 98 ....Rue Vieille-Levée.... 98.

Souscription Patriotique Française pour la Libération du Territoire. — Comité de la Nlle-Orléans.—Dans sa séance du 29 juin 1872, le Comité a décidé que la souscription serait close au 1er août 1872. [illegible] J. B. SEGUIN, Trésorier par intérim. PASSAMA-DOMENECH, Secrétaire.

Cow Peas. Cow Peas. 100 sacs NÉVES de la Caroline, [illegible]. A vendre à bas prix par F. B. DURAND, No 87 Vieille Levée.

Bière de J. JEFFREY & Co. 100 Barils bière de J. Jeffrey & Co. [illegible] porter de R. B. Byrne. [illegible] J. B. SOLARI, 45 rue Royale.

En Détail! En Détail! [illegible] A vendre par A. B. CHURCHILL, Au No 40 de la rue des Magasins, entre les rues Natchez et Gravier, en-dessous de l'Hôtel St James.

$5 de récompense. [illegible] No 71, rue Bienville.

Avis. La société F. Lazare & Cie a été dissoute le 30 juin dernier par expiration du contrat de société. M. F. Lazare continuera les affaires en son nom et pour son compte, à partir de cette date. F. LAZARE & CIE.

Avis. UN COURTIER DE COTON établi au Hâvre, désirerait représenter comme Agent une maison de la Nlle-Orléans. S'adresser à M. J. P. boîte de la Poste, No 274, Hâvre, ou pour références, à M. Francis J. Hofmann, à la Nouvelle-Orléans.

Mme LEONCE, DOCTRESSE ET PROPHÉTESSE, INFORME sa nombreuse clientèle qu'elle a transféré son office au No 179 RUE REMPARTS, entre Ste-Anne et Dumaine, [illegible] PASSÉ, le PRÉSENT et l'AVENIR. [illegible]

CHAMPAGNE Chs. FARRE REIMS. SEULS AGENTS AUX ETATS-UNIS, Vor. MAIGNAN & F. LABORDE, No 36 rue BIENVILLE STREET, Nlle-ORLEANS.

J. B. CAMORS & CO., MARCHANDS DE FARINE —ET— Négociants Commissionnaires, 61 ....RUE TCHOUPITOULAS.... 61 NOUVELLE-ORLEANS.

M. Philip A. Cohen a un intérêt dans notre maison, à partir d'aujourd'hui, et signera le nom de la Société, qui restera le même. BOSTICK & SEYMOUR, Aux Nos 45 et 47 de la rue Front, 46 et 48 de la rue Peters. Nouvelle-Orléans, 1er juillet 1872.

ANT. CARRIÈRE. O. CARRIÈRE. E. L. CARRIÈRE. A. CARRIÈRE & Co., NÉGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES, IMPORTATEURS DE VINS, EAUX-DE-VIE, &c. &c. No 42 rue Vieille-Levée. REÇOIVENT régulièrement: Vins en barriques et en caisses, ordinaires et fins, Porto et Sherry, huile d'olives. Avances libérales, sur consignations, à Londres, Liverpool, le Havre et Bordeaux.

Important pour les Cafés et Salons de Bière. LE soussigné a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public en général, qu'il délivre à domicile la CINCINNATI LAGER BEER à $8 le quart. ROBERT FASNACHT, 26 et 28 rue Poydras.

J. A. PERIER. PIANOS ET HARMONIUMS, 66 ....ROYALE.... 66 CONCURRENCE IMPOSSIBLE. La maison J. A. PERIER vient de recevoir un choix considérable de PIANOS des meilleurs fabricants de Paris, tels que les célèbres pianos de Pleyel, Wolf & Co., Weber, Amédée Thibout & Co., et les Harmoniums exceptionnels de Alexandre Debain, [illegible]. LA MAISON PERIER vendra ses instruments depuis $250 et au dessus. [illegible] No 66, rue Royale, même maison.

MOULIN A SCIES A VENDRE. L'ÉTABLISSEMENT connu sous le nom de Moulin Jackson (Jackson saw-mill) situé sur la Levée, dans le Troisième District de cette ville, entre la rue Pelegrino et le Couvent, est offert en vente avec tous les bâtiments, machines, charrettes, chevaux, mulets, etc., le propriétaire désirant se retirer des affaires. [illegible] PITALUGUE & PETIT.

N. O. GOLD PEN FACTORY, COIN St-Charles & Commercial Place. PORTE-PLUMES et CRAYONS sont gratis du chèque. 500 PLUMES. [illegible] Nouvelles POINTES [illegible].

G. W. DUNBAR & SON FABRICANTS DES SIROPS DE FRUITS. QUI ont obtenu la Médaille. [illegible]

GRANDE FABRIQUE DE CANDI DE NORMAN & REISS, 131 et 133, rue Vieille-Levée, 131 et 133. UNE DES PLUS IMPORTANTES FABRIQUES DU SUD. RUE VIEILLE-LEVÉE. ILS Y FABRIQUENT CONSTAMMENT Du Candi en gros et en petits bâtons, [illegible] Candi Star, Candi pour (Horehound), Candi tressé, Candi dur, [illegible], Pâte de Jujube, [illegible] Chocolat, [illegible]. Et tout ce qui se rattache au COMMERCE DE CONFISERIE, Toute espèce de GATEAUX, GATEAUX DE MARIAGE faits par commande dans le plus court délai. Ils importent toutes sortes d'Articles ETRANGERS, tels que [illegible]. NORMAN & REISS. Nos 131 & 133 rue de la Vieille-Levée. FABRIQUE DE MACARONI, VERMICELLE, EXTRAIT DE CAFÉ, etc. Sirops de Fruits FRAISES, FRAMBOISES, MURE, GROSEILLE, LIMON, ORANGE, ANANA, ORGEAT, GINGEMBRE, NECTAR, CREME, BANANE, VANILLE, ROSE, SALSEPAREILLE, NATUREL, MEAD, VINAIGRE. A vendre par NORMAN & REISS, Nos 131 et 133 de la rue Vieille-Levée.

Machine à Coudre, Perfectionnée, —de— SINGER, A L'USAGE DES FAMILLES. LA MACHINE A COUDRE PAR EXCELLENCE. Elle exécute toute espèce de travaux. On la garantit sous tous les rapports. Les conditions de paiement sont des plus avantageuses. Le bureau a été transféré au No 82 de la rue du Canal, en face de la nouvelle fontaine. WM. E. COOPER & Co.

Association d'Assurance Mutuelle de la Nlle-Orléans. Bureaux, No 26 du Passage de la Bourse. SECOND ETAT TRIMESTRIEL.

"Conformément à sa charte, l'Association d'Assurance Mutuelle de la Nlle-Orléans, publie l'état suivant de ses affaires, pour le second trimestre, expiré le 30 juin 1872.

Primes d'incendie	$226,286 56	
de mer	58,149 52	
de rivières	[illegible]	$300,040 [illegible]
En moins — primes non expirées	$149,347 18	
En moins — primes remboursées	1,443 16	150,890 34
		$150,[illegible] 12
Montant net des primes		
Pertes par l'incendie	5,969 50	
sur mer	5,792 [illegible]	
sur les rivières	3,534 61	
Réservé pour pertes non réglées	60,000 00	
	277,187 96	
Réassurance	12,971 [illegible]	
Refaction (rebate)	2,[illegible] 44	
Dépenses générales	[illegible]	
Timbres de revenus	13,532 47	
Profits et pertes	301 10	
	103,171 95	
En plus — 2 1/2 pour cent d'intérêt pour le second trimestre sur le capital payé	28,540 48	
En moins—escompte et intérêts	28,[illegible]	1,[illegible] 49	110,[illegible] 42
Bénéfices nets		$46,[illegible] 80
— ACTIF		
Billets d'actions	$[illegible],000 32	
En caisse	174,940 33	
Billets et effets à recevoir	313,000 92	
Actions et Bonds	119,653 88	
Propriétés foncières	103,359 94	
Primes en voie de recouvrement	11,341 32	
Assessment de 65 pr cent sur 127,310 42		82,[illegible] 77
		$1,104,[illegible] 91

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de l'Association d'Assurance Mutuelle de la Nlle-Orléans. C. CAVAROC, Président. G. LABAUX, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans. Assermentés et signé pardevant moi, ce 3 juin 1872. G. LE GARDEUR, JR., Notaire public.

Aujourd'hui, à une réunion spéciale des Directeurs, il a été résolu, conformément à l'Art. VII de la charte, de collecter, de suite, des actionnaires, un assessment de 65 pour cent sur le montant net des primes du second trimestre de 1872, sujettes à l'assessment et s'élevant à $127,810 43. Il a été résolu, en outre, de payer aux actionnaires, sur demande, un intérêt trimestriel de 2 1/2 pour cent sur le montant du capital payé.

— DIRECTEURS —

C. Cavaroc, S. Chambon, Chs de Ruyter, A. Peincy, Léon Hass, Jr., J. Eati, E. F. Mioton, P. S. Wiltz, W. Agar, L. Queyrouze, A. Thibault.

Avertissement. Fermeture Patent Bottle Stopper Fastener. LE soussigné ayant acheté de Henry W. Putnam, [illegible] LE DROIT EXCLUSIF de se servir du PATENT BOTTLE STOPPER pour la ville de la Nouvelle-Orléans et des villages avoisinants, [illegible] PABLO & CO., Fabricants d'eau minérale, aux Nos 270 et 272 de la rue Royale.

J. E. MERILH. P. CASAUBIEILH. J. E. MERILH & Co. 179 ....Rue Poydras.... 179 MARCHANDS, EN GROS ET DÉTAIL, CUIRS ET CRÉPINS. [illegible] CORDONS DE SOULIERS, de la meilleure qualité; SOIE DE MACHINES; [illegible].

CAZAUX & VERGNOLE IMPORTATEURS. VINS, LIQUEURS, &c., —ET— FABRICANTS DE SIROPS. [illegible] Vieille-Levée.

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane. POUR LE 15 JUILLET—CLASSE No 167. [illegible]. Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les papiers [illegible]. HOWARD, SIMMONS & Co., Concessionnaires. Rue St-Charles, enseignure Union, Nlle-Orléans. [illegible] 15 Juillet 1872. H. PERALTA, ADAM GIFFEN, Commissaires.

Compagnie d'Assurance du Peuple de la Nlle-Orléans. Bureaux, No 3 de la rue St. Pierre. Nouvelle-Orléans, 9 juillet 1872. PREMIER ETAT ANNUEL. La Compagnie d'Assurance du Peuple publie l'état suivant, pour la première année expirée le 30 juin 1872, ainsi que l'exigent la loi et sa charte, savoir: Montant des primes reçues dans l'année expirée le 30 juin 1872, [illegible]. R. M. DAVIS, Président. A. SOCOLA, Vice-Président. A. GRAILHE, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans. Assermenté et signé pardevant moi, à la Nouvelle-Orléans, ce cinq juillet 1872. ANT. DOBIGOURT, Notaire Public.

Aujourd'hui, à une réunion du Conseil de Direction, les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité: Il est résolu qu'un dividende de DIX POUR CENT, sur le capital payé, est par les présentes déclaré et porté au crédit des billets d'actions et qu'un dividende de VINGT-CINQ POUR CENT, comptant, sur le montant des primes participantes de l'année expirée le 30 juin 1872 soit payé à dater du premier lundi d'août 1872.

DIRECTEURS. R. M. Davis, Jos. David, H. Manuel, A. Socola, Fr. Jaudeau, A. Haber, R. England, J. J. Reiss, B. Duranthe, J. K. Gourdain, G. I. Ferre, S. Cambon, N. A. Lissabina, F. Sancho, E. Pragst, P. H. Monsseaux, V. Baltolaro, F. Schumacher, R. Saloy, J. B. Solari, J. Newhauser, Jos. Mizzi, M. Dessommes.

SOURCES DE CRAB ORCHARD AU KENTUCKY. L'Hôtel a été agrandi et offre encore plus de confort que par le passé. Il est prêt à recevoir les voyageurs. Prix de la pension $3 par jour jusqu'au 1er juillet [illegible]. Moitié prix pour les enfants et les domestiques. [illegible] SMELSER & THORNE, Propriétaires.

TARRANT'S SELTZER APERIENT. Ne prenez pas le système d'essayer par des remèdes violents qui bouleversent le pauvre malade, [illegible] Tarrant's Effervescent Seltzer Aperient. [illegible]

AVIS. D. AUGUSTIN, Avocat, Passage de la Bourse, No 6.—Registeur des Faillites devant les Cours des Etats-Unis. [illegible]

Poudre Levain de John S. Dunham. IL n'y a pas de levain qui lui soit comparable sous le rapport de la PURETÉ et de la FORCE. [illegible] GEO. W. TAIT & CO., Agents pour la vente en gros, au No 36 de la rue Tchoupitoulas.

L'Argent ne peut pas l'acheter! CAR LA VUE EST SANS PRIX!!

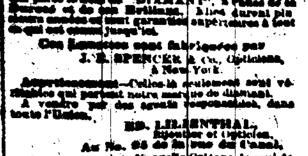

SI VOUS Y TENEZ, Servez-vous de nos Lunettes perfectionnées. [illegible] "DIAMANT" [illegible]. Ces Lunettes sont fabriquées par J. E. SPENCER & Co., Opticiens, à New York. [illegible] Au No. 93 de la rue du Canal, est le seul agent à la Nouvelle-Orléans, le seul de qui l'on puisse en obtenir.

Propriétés à vendre et à louer.

A vendre. GROCERIES! UNE grocerie bien située dans le deuxième district [illegible]. A. SCHINDLER, No 37 du Passage de la Bourse.

A Louer. La maison à étage No 27 1/2 rue de Grasse, entre Bourbon et Dauphine, [illegible].

A Louer. LA BELLE MAISON No 37, rue de l'Esplanade, [illegible] AVERNANO, FRÈRES.

A Vendre. Une jolie maison de résidence meublée, [illegible].

A Louer. [illegible]